

Carole AMARY,

Présidente de la Maison de Quartier
LA BELLANGERAIS et son Conseil d'Administration
ont le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale
de La Maison de Quartier La Bellangerais,
qui se déroulera le :

**Vendredi 3 février 2023
de 18h30 à 21h30**

Sur inscription obligatoire avant le **31 janvier**.
Si vous ne pouvez être présent merci de transmettre
votre pouvoir à l'accueil de la Maison de Quartier



Notice explicative du Pouvoir

Est électeur du Conseil d'Administration, chaque adhérent à jour de sa cotisation 2022/2023.
Le pouvoir concerne les adhérents qui veulent voter mais qui ne peuvent être présents le jour de
l'Assemblée Générale.

Si vous souhaitez donner pouvoir à un autre adhérent, il doit être nominatif, sans quoi le pouvoir
n'est pas valide. (1 pouvoir par personne en plus de sa propre voix).

Assurez-vous que la personne à qui vous souhaitez donner votre pouvoir n'en ait pas déjà.
Vous êtes âgés de plus de 14 ans ? Vous pouvez voter.

Vous avez moins de 14 ans ? Votre représentant légal (même s'il n'est pas adhérent) peut voter
pour vous. Vous êtes sympathisant ? Vous ne pouvez pas voter.

POUVOIR

Je
soussigné,

.....
donne pouvoir à
pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'association Maison de Quartier
La Bellangerais du vendredi 3 février 2023, et prendre part à tout vote ou décision en
mon nom.

Fait à Rennes, le

Signature, précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »